

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 11 SEPTEMBRE 2017

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de Mme Philippe, absente excusée qui a donné pouvoir à Mme Jourden et de M. Lannuzel Christian, absent excusé. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

DIA instruites pendant la période estivale :

Quatre dossiers ont été traités pendant la période estivale et concernaient la vente des propriétés suivantes :

- C 1134, 1 route de Trezien, terrain bâti, 361 m²
- YL 186, 7 allée de l'Iroise, terrain bâti, 747 m²
- YS 354, 356, Rue Christian Le Provost-Rubian, terr. bâti, 1000 m²
- YP 828, 768, 831, Rte du phare, terrain non bâti, 808m²;

Pas de préemption. Le Conseil Municipal en donne acte à Monsieur le Maire.

DIA à étudier : six dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YL 217, Hent milin avel, terrain non bâti, 684 m²
- YR 722, 721, 439, Rue des Frégates, terr. non bâti, 883m²
- ZK 157, 5 street avel, terrain bâti, 610 m²
- YS 323, Rue du Ponant, terrain non bâti, 910 m²
- YP 478, 480, te de mean kador, terrain non bâti, 1411 m²
- YP 725, 4 impasse des Néréïdes, terrain bâti, 819 m²

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

BILAN DE LA SAISON ESTIVALE

Campings municipaux : Les recettes du camping-caravaning ont baissé cette année (66 964€). Cette baisse est due à une diminution de la fréquentation des campings municipaux et des terrains privés. En revanche, les recettes de l'aire de camping-car sont en augmentation (10 800€ en 2015 ; 11 650€ en 2017) et notamment sur la période fin avril/fin juin. Les animations proposées par le camping en lien avec la médiathèque – soirées jeux et animations sur la plage - ont été bien suivies et appréciées.

Animations de l'été proposées par Plouarzel Animation. Les différentes animations ont été globalement bien suivies notamment la fête du crabe, l'exposition à la mairie et les foires aux puces. Cependant la météo a fortement perturbé la fête du phare et les soirées « éclats dans la nuit ». La fête de la musique a été un succès et sera reconduite. Une corrida (course pédestre) sera organisée par l'EPIC Plouarzel Animation le 23 décembre.

Gens du voyage. Monsieur le maire a évoqué les conditions d'arrivée d'un groupe important de gens du voyage cet été sur la commune. La compétence « accueil des gens du voyage » dépend de la Communauté de communes du pays d'Iroise qui tout au long de l'année, en partenariat avec la préfecture, cherche des terrains pour ces rassemblements. Cependant, il est difficile de trouver des solutions qui conviennent à tous (propriétaires, gens du voyages, voisinage...) et cela se traduit parfois, comme cela a été le cas cet été, par des installations non prévues. Le public présent, autorisé à s'exprimer, a fait part de son mécontentement face à cette situation.

BUDGET PRINCIPAL : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1

Après avoir étudié l'état des comptes et avoir pris acte des demandes du Trésor Public pour modifier des imputations, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, vote la Délibération budgétaire modificative n°01 de l'exercice 2017, comportant les ajustements suivants :

section de fonctionnement

Dépenses		Recettes		
Chap 60	Charges à caractère général	-	Chap 70	Produits de services
6065	Livres, CD bibliothèque	485,00€	7062	Régie bibliothèque
TOTAL		485,00€	TOTAL	485,00€

section d'investissement

Dépenses		Recettes		
Chap 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
2188	Autres immos corporelles - matériel divers	30 000,00 €		
231397	Vestiaires salle omnisport bourg	-30 000,00 €		
2116	Travaux cimetièrre	20 000,00 €		
231311	Travaux cimetièrre	-20 000,00 €		
TOTAL		0€		0€

BILAN DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES ET DE LA RENTREE SCOLAIRE

Temps d'activités périscolaires : les écoles et la commune ont décidé de ne pas reconduire les temps d'activités périscolaires pour l'année scolaire 2017/2018. Mis en place lors de l'année scolaire 2014/2015, ils ont occasionné 318 500,51€ de dépenses compensées en partie par des subventions à hauteur de 189 559,05€, soit un coût pour la commune de 128 941,46€. La municipalité remercie les bénévoles, les animateurs de Familles Rurales et agents communaux qui se sont investis pour l'animation de ces temps d'activité.

Rentrée scolaire 2017/2018 :

- École de Trezien : Mme Treguer a remplacé Mme Mingant qui a fait valoir ses droits à la retraite.
- L'effectif total des élèves est de 438 élèves :
139 élèves pour l'école de Trezien répartis en 6 classes ; 299 élèves pour l'école Arzmael répartis en 12 classes
- Les modalités de fonctionnement du service de transport scolaire ont été modifiées notamment le sens du parcours et la prise en charge par le car du circuit précédemment assuré par un taxi ;
- Un nouveau service d'accueil périscolaire est proposé par Familles rurales à l'école de Trezien ;
- Fréquentation de la restauration scolaire : environ 120 rationnaires à l'école de Trezien et 200 à l'école Arzmael.

TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS : Les travaux ont débuté fin juin dans le quartier de Ruscumunoc est devraient se terminer rapidement. Les travaux ont également démarré au Carpont, côté Lampaul.

CONVENTIONS DE CONSTITUTION DE SERVITUDES

Le Conseil Municipal est avisé du fait que les travaux de création de nouveaux tronçons de réseau de collecte et de transport d'eaux usées vont engendrer la nécessité de traverser des parcelles n'appartenant pas à la commune, afin d'optimiser l'acheminement gravitaire de ces effluents vers leur lieu de traitement, et afin de pouvoir desservir un maximum de propriétés. Ceci va entraîner la constitution de servitudes qui devront être compensées aux frais de la commune et d'échange de terrain, en fonction des nuisances subies par les propriétaires des parcelles traversées. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser la constitution de servitudes dans le cadre des travaux énoncés ci-dessus, et leur compensation, à la charge de la commune, et donner pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier d'éventuels échanges et la traversée des parcelles privées concernées et à signer les actes de constitution de servitudes en découlant.

RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : ACQUISITION D'UNE PART DE LA PARCELLE YX N°229 (LE CARPONT)

Après avoir étudié le projet d'acquisition d'un terrain permettant la mise en place d'un poste de refoulement et d'une bache dans le cadre de la création du réseau d'assainissement collectif au Carpont et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section YX n° 229 pour une contenance de 1300 m² environ sis au Carpont, appartenant à monsieur Hamon, moyennant un montant global de 5 000 €, et autorise le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. L'ensemble des droits, frais et taxes sont à la charge exclusive de la commune de Plouarzel.

AIDE AUX VICTIMES DE L'OURAGAN IRMA
--

À la suite du passage de l'ouragan IRMA, qui a frappé si douloureusement la population et entraîné des dégâts considérables, les communes sont appelées à témoigner leur solidarité aux habitants et apporter leur plein soutien à l'ensemble des élus des collectivités territoriales de St-Barthélemy et St-Martin. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de contribuer à hauteur de 500€ à l'appel aux dons. Les habitants qui le souhaitent sont également invités à répondre à cet appel en se rapprochant des ONG déjà mobilisées sur place : Protection-civile.org ; Croix-rouge.fr et Fondationdefrance.org.

AFFAIRES DIVERSES

Saint Éloi. Les négociations sont en cours afin de pouvoir continuer à utiliser une partie des terrains agricoles situés à proximité de la chapelle de Saint Éloi lors des festivités. Un accord a été trouvé avec les futurs acquéreurs de la maison pour rétrocéder à la commune l'accès à la propriété.

Jardin partagé et installation d'un composteur collectif. Les membres du jardin partagé, la commission environnement, Cyril Caraes, responsable de la restauration scolaire et Michèle Hénot chargée de la prévention des déchets à la CCPI se sont réunis pour étudier l'installation d'un composteur qui pourrait recueillir les déchets de la cantine. Un diagnostic et des pesées par type de déchets seront réalisés afin de vérifier la faisabilité du projet.

Nettoyage du cimetière de Trezien : La commission environnement remercie les bénévoles qui ont contribué aux côtés des membres de la commission et des services techniques au nettoyage du cimetière.

Projets en cours : Lors de sa visite, M. le préfet a confirmé l'obtention des subventions (DETR) pour les projets concernant l'ancienne propriété Segalen et les anciennes écoles, les premiers marchés ayant été signés. Ainsi les travaux de désamiantage et de démolition de l'école Saint Charles devraient débuter à la fin du mois de septembre.